



Compte-rendu de la réunion santé-sécurité au travail (UPEM/IFSTTAR) du 02 avril 2019

Présents :

- Lazati SAIDOU : Responsable du service prévention et sécurité de l'UPEM
- Patrice TARAUD : Conseiller de prévention du site de Bron
- Clémence Garnier : Coordinatrice prévention de l'IFSTTAR

L'objectif de cette réunion est de faire un état des lieux des services santé et sécurité de l'UPEM et de l'IFSTTAR en vue de la fusion au 1^{er} janvier 2020.

Généralités :

L'UPEM est une université pluridisciplinaire et est présent sur 4 sites : Champs-sur-Marne (le siège), Noisy-le-Grand, Meaux et Serris. L'université compte environ 1 200 agents et 13 000 étudiants.

L'IFSTTAR est un centre de recherche (EPST) réparti sur 6 sites : Champs-sur-Marne (*le siège*), Lyon-Bron (*siège du SRH et autres fonctions support*), Nantes-Bouguenais, Lille-Villeneuve d'Ascq, Versailles-Satory, Marseille Salon-de-Provence. L'IFSTTAR compte 1046 agents et n'a pas d'étudiants.

Points abordés :

1. Fonctionnement du service et du pôle et acteurs de la prévention
 - a. Service sécurité et pôle prévention

	UPEM	IFSTTAR
Nom du service/pôle	Service prévention et sécurité	Pôle Prévention Médico-Social
Fonctionnement	1 responsable du service (<i>arrivée en 2011</i>) : <i>quotité de temps : 100%</i> 1 technicien <i>quotité de temps : 100%</i> 37 assistants de prévention (<i>pour 52 unités de travail</i>) : <i>pas de quotité de temps définie</i>	1 coordonnatrice prévention (<i>arrivée en 2015</i>) : <i>quotité de temps : 100%</i> 5 conseillers de prévention (<i>1 par site</i>) : <i>quotité de temps : variable entre 40% (2), 50% (1) et 100% (2)</i> 52 correspondants sécurité prévention (CoSP) : <i>quotité de temps : variable entre 5 et 40%</i>
Rôle de la responsable / coordonnatrice (coordo)	- Promeut la politique de prévention des risques professionnels - Conseiller de prévention et responsable de service - Encadrement transversal des assistants de prévention	- Promeut la politique de prévention des risques professionnels - Pilote de la démarche RPS/QVT - Encadrement des conseillers de prévention
Rôle du technicien / conseillers de prévention (CP)	- Assiste le conseiller de prévention dans la réalisation de ses missions - Assistant de prévention du service prévention et sécurité	- Réalisation du Document Unique / évaluation du risque chimique - Tenue du registre SST
Rôle des assistants de prévention (AP) / CoSP	- Réalisation du Document Unique - Tenue du registre SST - Relais d'information Les assistants de prévention sont encadrés par leur responsable d'unité (<i>absence de lien hiérarchique avec le service prévention</i>).	- Relais entre le conseiller de prévention et le responsable d'unité - Aide dans l'évaluation des risques/chimique, etc. Les CoSP sont encadrés par leur responsable d'unité (<i>absence de lien hiérarchique avec le pôle prévention</i>).
Réunions organisées	2 réunions par an avec le réseau des assistants de prévention + réunions thématiques	Environ 1 réunion par trimestre (<i>coordo / CP</i>) 1 séminaire annuel (<i>coordo, CP, CoSP</i>) Réunions thématiques (<i>CP, CoSP</i>)
Formation des AP / CoSP	Formation initiale : 5 jours Formation continue : 2 jours la 1^{ère} année puis 1 jour/an	Formation initiale d'une journée en interne Formation lors du séminaire annuel + participation aux formations proposées tout au long de l'année (<i>de même pour CP et coordo</i>)
Lettre de mission	En cours de mise à jour	Chaque acteur dispose d'une lettre de mission
Gratification des AP / CoSP	NON mais en réflexion	NON

Le fonctionnement santé sécurité des 2 services est hétérogène, notamment au travers des activités des assistants de prévention et des CoSP ainsi qu'en termes d'effectif alors que le nombre d'agents est sensiblement le même. Néanmoins, les activités réalisées à l'UPEM sont pluridisciplinaires à majorité tertiaire (*présence de 3 laboratoires à risques spécifiques : chimiques, CMR, biologiques, radioactifs, laser, nanomatériaux, rayonnement électromagnétique, ...*) alors que l'IFSTTAR possède une quarantaine de laboratoires dont environ la moitié ont des activités à risque.

→ L'Université Gustave Eiffel va-t-elle conserver ces 2 fonctionnements ou les fusionner ?

b. Médecine préventive

UPEM : La surveillance médicale est gérée par le service des Ressources Humaines (*visites réalisées sur le site de Torcy*). Les études de poste par le service Prévention en collaboration avec le médecin de prévention.

IFSTTAR : Un médecin de prévention est théoriquement présent sur chacun des sites, par le biais d'une inter-entreprise ou d'une convention (MLV). Les médecins de prévention sont présents sur le site de l'IFSTTAR (*fréquence variable entre 1,5 jour par semaine et ½ journée par mois*) sauf à Salon-de-Provence. La surveillance médicale est gérée par le pôle RH du site ou par l'assistante du pôle prévention médico-social (*sites de Bouguenais et MLV*).

c. Service social

UPEM : Absence d'interaction avec le service Prévention (*mais service RH*), invité permanent au CHSCT.

IFSTTAR : L'IFSTTAR a conventionné avec le MTES pour avoir des assistantes sociales du travail ainsi qu'une coordinatrice. Chaque site dispose d'une assistante de service social (*ses compétences sont élargies aux risques psychosociaux*) (*fréquence entre 1j par semaine et ½ j par mois sur site*).

d. Psychologue du travail

UPEM : La médecine de prévention dispose d'une équipe pluridisciplinaire dont un psychologue du travail mais la responsable du service prévention n'a jamais fait appel à eux directement.

IFSTTAR : Une convention existe avec chaque site de l'IFSTTAR, en partenariat avec les médecins de prévention qui peuvent renvoyer un agent vers un psychologue du travail (*possibilité également pour l'assistante de service social de diriger un agent vers ce service*).

Depuis août 2018, l'IFSTTAR adhère à une plateforme d'écoute disponible 24h/24 et 7j/7.

2. Politique de prévention

Pour les 2 établissements, un programme annuel de prévention et un bilan santé sécurité sont présentés chaque année au CHSCT.

UPEM : L'UPEM s'appuie sur les orientations stratégiques du MESRI afin d'établir le programme annuel de prévention. Il est prévu, pour 2019, l'envoi d'une lettre du Président avec le programme annuel de prévention (*en cours de validation par le CHSCT*).

IFSTTAR : Depuis 2016, l'IFSTTAR est doté d'une politique de prévention annuelle comprenant une revue de direction en fin d'année (*participation : Direction Générale et coordinatrice prévention*). Cette politique de prévention comprend 4 objectifs et est présentée dans les différentes instances (COMEX, CHSCT, CODIR, CCL, etc.).

3. Document Unique d'évaluation des risques professionnels

a. Méthodologie

	UPEM	IFSTTAR
Type de méthodologie d'évaluation	INRS (<i>identification des risques</i>) : inventaire des risques avec priorisation et fiche de	Méthodologie interne pour chacun des 30 risques identifiés (<i>4 critères d'évaluation : gravité, fréquence,</i>

	présentation de l'unité de travail	<i>durée, maîtrise du risque)</i>
Forme du Document Unique	Fichier Excel	Logiciel PULSSE
Réalisation de l'évaluation des risques professionnels	Identification des risques réalisée par les assistants de prévention. Validation de l'évaluation par la responsable du service prévention. Signature du responsable d'unité. Groupe de travail (RP CHSCT + AP) qui priorise les actions. Procédure en cours de rédaction.	Evaluation et mise à jour en partenariat avec le CoSP et le CP. Validation par le responsable d'unité lors d'une réunion avec le CP et le CoSP. Signature du document. Présentation de l'évaluation des risques aux agents (disponible sur l'intranet). Existence d'une procédure.

b. Intégration des RPS dans le DU

UPEM : Les risques psychosociaux (RPS) sont intégrés dans le Document Unique (identifiés mais pas évalués).

IFSTTAR : En 2016, une évaluation des RPS a été réalisée par le biais d'un questionnaire envoyé à tous les agents (*questionnaire INRS comportant les 6 facteurs de risque*). Le taux de retour était faible, (environ 20%). Les RPS ont ainsi été évalués en fonction de ce questionnaire mais le taux de retour a été indiqué. Les RPS ne sont pas mis à jour annuellement (*car subjectifs et nécessité d'une méthodologie distincte des autres risques*) mais peuvent être évalués si au moins 50% de l'unité est en adéquation sur l'évaluation.

4. Formations en santé et sécurité au travail

UPEM : La gestion des formations sont centralisées par le service des Ressources Humaines, en lien avec la responsable du service prévention. Le service prévention et sécurité recense les besoins de nouvelles formations (remontées par les assistants de prévention ou par des visites de terrain), les analyse et les transmet à la direction des ressources humaines. La direction des ressources humaines met en place les actions de formation (choix des prestataires - en fonction de l'historique et/ou des retours qui sont remontés sur la qualité des prestations), demande de devis, gestion financière, convocations, suivi des périodicités pour les formations de recyclage. Les agents peuvent également aller voir la responsable formation pour demander des formations ou lors de l'accueil d'un nouvel arrivant. Le CHSCT fait des propositions par rapport aux risques identifiés dans le Document Unique. Les entretiens professionnels permettent également de connaître les formations demandées.

IFSTTAR : En fin d'année, les conseillers de prévention (en accord avec le service Formation) envoient au CoSP un tableau à compléter par les agents concernant leurs besoins en formation santé sécurité. Les CoSP synthétisent ensuite l'information et renvoient le tableau complété, pour leur UT, au conseiller de prévention. Ce dernier centralise les informations de son site et les renvoie au service Formation. L'année suivante, le service Formation recherche les prestataires (en accord avec les conseillers de prévention). C'est ensuite le conseiller de prévention (*ou l'assistante du pôle*) qui contacte le prestataire pour choisir les dates et réserver la salle.

5. Incidents / Accidents du travail

	UPEM	IFSTTAR
Nombre d'incidents	2 en 2018	4 en 2018
Moyen de recensement des incidents	Par DT et/ou par mail. Incidents répertoriés au service prévention sécurité	Fiche d'amélioration (Qualité) ou par mail ou informel
Type d'accidents	Majoritairement accidents de	Majoritairement accidents de service

	trajet (secteur tertiaire)	
Nombre d'accidents	Environ 15 sur les 3 dernières années (bilan réalisé par la DRH)	2018 : 35 ; 2017 : 26 (bilan réalisé par le pôle Prévention)
Taux de sinistralité (0,25 : négociation d'un accord sur la prévention des risques)	??	2018 : 0,058 ; 2017 : 0,046 (très inférieur à 0,25)
Information des accidents	Le gestionnaire RH envoie un mail à une adresse dédiée comprenant les membres du CHSCT.	Le gestionnaire RH informe le conseiller de prévention du site concerné.
Enquête	Le CHSCT décide ou non d'enclencher une enquête en fonction de la gravité de l'accident. Présentation ensuite au CHSCT.	L'enquête est réalisée si l'accident est répétitif ou considéré comme grave avec un groupe émergeant du CHSCT. Présentation ensuite au CHSCT.

6. Risques

a. Incendie

	UPEM	IFSTTAR
Type de bâtiments	15 établissements recevant du public (ERP) 1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} catégories dont 2 ERP en cogestion (CAMUS et BIENVENUE)	Majoritairement établissements dépendant du Code du Travail (voire ERP 5 ^{ème} catégorie). 1 ERP 1 ^{ère} catégorie
Participation aux commissions de sécurité	Responsable du service prévention	Pour MLV, le responsable incendie Pour les autres sites, établissements non concernés
Formations	Interne (<i>chargés d'évacuation, extincteurs, etc.</i>)	Interne ou externe en fonction du site
Organisation des exercices d'évacuation	Responsable du service prévention en collaboration avec le service intérieur	Responsable incendie (MLV) et conseillers de prévention pour les autres sites
Compte-rendu d'évacuation	Envoyé aux assistants de prévention et aux chargés d'évacuation mais affiché sur les tableaux d'affichages (1/bâtiment) et intranet prévention et sécurité	Envoyé à tous les agents du site

b. Chimique

L'UPEM et l'IFSTTAR évaluent le risque chimique grâce au logiciel SEIRICH.

7. Vérifications périodiques

	UPEM	IFSTTAR
Réalisation des vérifications périodiques	Le service prévention s'assure de la vérification réglementaire des équipements de laboratoires du type sorbonnes de laboratoires, compresseurs, machines-outils,	Les conseillers de prévention s'assurent de la vérification des sorbonnes, défibrillateurs, etc. Les vérifications des autres équipements sont gérées de manière hétérogène en

	etc ... La direction du patrimoine et immobilier réalise les vérifications périodiques générales (électricité, ascenseurs, ...)	fonction des sites par les moyens généraux et les conseillers de prévention.
Suivi des non-conformités	Absence de système d'alerte. Les laboratoires sont en charge des levées des réserves présentes sur le rapport. Le service prévention centralise les non-conformités et suit les levées de réserves.	Variable selon les sites : MLV dispose d'un logiciel de suivi Bouguenais est en train de construire un logiciel de suivi sur Access.

En juin 2019, une réunion va être organisée avec les conseillers de prévention et les moyens généraux de chacun des sites afin d'avoir un retour d'expérience sur la gestion des vérifications périodiques. Mme Camboo, de la direction du patrimoine de l'UPEM, sera présente. Lazati SAIDOU pourra participer si elle le souhaite.

8. Co-activité

	UPEM	IFSTTAR
Réalisation du plan de prévention	Direction du patrimoine et service prévention et sécurité	Donneurs d'ordre de l'IFSTTAR
Formation à la co-activité	Direction du Patrimoine formé. Formation au fil de l'eau pour les nouveaux arrivants.	Formation prévue en 2019 pour tous les donneurs d'ordre (en interne)
Visa du conseiller de prévention	Optionnel, pas de procédure définie actuellement. La responsable du service Prévention assiste la réalisation et/ou valide des plans de prévention. Le service prévention centralise les plans de prévention et alerte sur les mises à jour dans le cas de plan de prévention annuel.	Obligatoire

Prochaine réunion : La prochaine réunion était fixée au 11 juin à 14h à l'IFSTTAR mais Patrice TARAUD n'est plus disponible. Une nouvelle date doit être planifiée fin juin.